

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020**

Séance du 19 décembre 2019

Convocation du 13 décembre 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le treize décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Bruno Philippe, Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Sakina Bohu, Catherine Arnould, Hélia Cacères, Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy,  
Mme Pauline Schmidt par Mme Monique Pourcelot,  
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,  
M. Thibault Hennion par Mme Chantal Brault,  
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Catherine Arnould,  
M. Jean-Jacques Campan par Mme Claude Debon

Etaient absents non représentés :

M. Thierry Legros,  
M. Xavier Tamby,  
Mme Catherine Lequeux,  
M. Timothé Lefebvre,  
Mme Sophie Ganne-Moison,  
M. Hachem Alaoui-Benhachem

Secrétaire de séance :

Mme Sakina Bohu

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 19 décembre 2019

**OBJET : Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1612-1,

Vu l'article L 232-1 du code des juridictions financières,

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits d'ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : Mme Hélia Cacères)

AUTORISE le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2020 avant le vote du budget 2020 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2020**

| Chapitre - Libellé nature                                     | Crédits ouverts en 2019 (BP + RC) | Montant autorisé avant le vote du BP |
|---|-----------------------------------|--------------------------------------|
| 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES                            | 828 813,93 €                      | 207 203,48 €                         |
| 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES                       | 1 675 000,00 €                    | 418 750,00 €                         |
| 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES                              | 7 167 879,71 €                    | 1 791 969,93 €                       |
| 22 - IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION                    | - €                               | - €                                  |
| 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS                                 | 12 041 289,39 €                   | 3 010 322,35 €                       |
| <b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>                        | <b>21 712 983,03 €</b>            | <b>5 428 245,76 €</b>                |
| 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES                      | 189 000,00 €                      | 47 250,00 €                          |
| 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT                             | - €                               | - €                                  |
| 18 - COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION                          | - €                               | - €                                  |
| 26 - PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS | 6 524 878,04 €                    | 1 631 219,51 €                       |
| 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES                       | - €                               | - €                                  |
| 45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS                          | - €                               | - €                                  |
| <b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE</b>         | <b>28 426 861,07 €</b>            | <b>7 106 715,27 €</b>                |

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

